

TOUR D'HORIZON

OPPORTUNITÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DES COLLECTIVITÉS

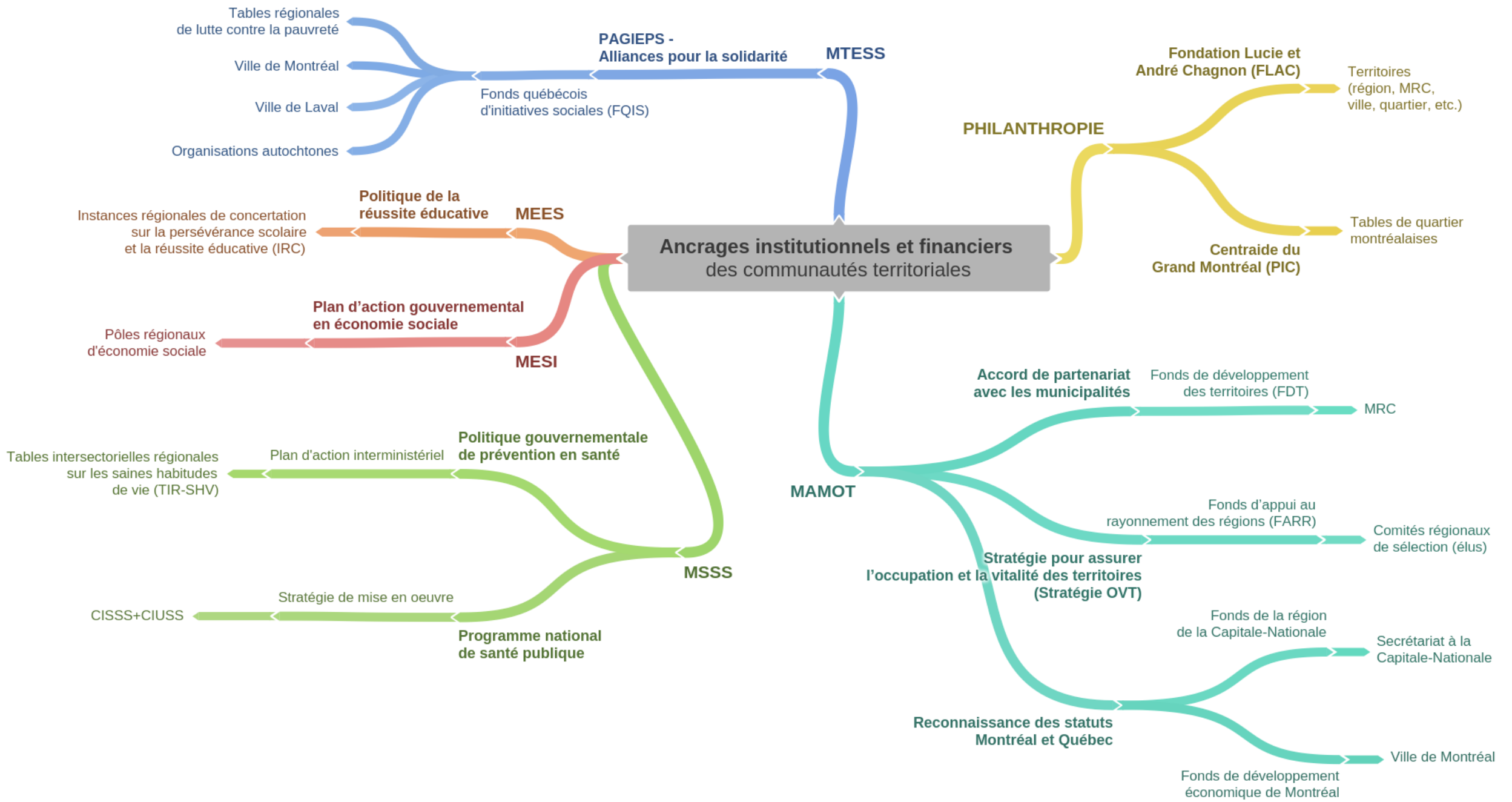
Septembre 2018



Mise en contexte

Dans le contexte des récentes transformations, plusieurs acteurs manifestent qu'ils peinent à suivre l'évolution des orientations et à saisir les nouvelles opportunités financières desquelles ils pourraient bénéficier. Cet outil propose une lecture des principaux ancrages en matière de développement des territoires et des collectivités au Québec (2018) pouvant soutenir la concertation territoriale intersectorielle et, parfois, des initiatives qui en découlent. Cet outil propose une schématisation et une brève description des mesures, des fonds et des acteurs ciblés.

À noter que cette lecture n'est pas exhaustive. S'ajoutent à ces opportunités toutes celles plus sectorielles ou thématiques (ex. : agroalimentaire, familiale, action communautaire, etc.) et celles spécifiques à chacune des régions ou localités.



Gouvernement

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS)

MESURE

Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 [PAGIEPS]

Poursuivre les Alliances pour la solidarité est l'une des mesures pour favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux compris dans le PAGIEPS. Cette mesure d'intervention territoriale vise le développement d'une concertation locale et régionale élargie, axée sur les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale.

FONDS

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

- 160,1 M\$ (2017 – 2023)
- Modèle de gouvernance :
 - Gestion du FQIS confiée aux partenaires locaux et régionaux
 - Ententes entre le MTESS, la MRC et les tables régionales de lutte contre la pauvreté, désignées ou créées par les élus des régions ou les organisations autochtones désignées
 - Diversité de partenaires qui pourront agir, localement et régionalement, auprès de l'organisme désigné à titre de table régionale de lutte contre la pauvreté ou au sein des différents comités créés : MRC, municipalités, démarches régionales de développement social, organismes communautaires et philanthropiques, institutions scolaires, CISSS et CIUSSS, etc.
- Mise en œuvre :
 1. Rencontre avec les comités régionaux de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
 2. Désignation ou création d'un organisme mandataire agissant à titre de table régionale de lutte contre la pauvreté
 3. Signature de l'entente entre le MTESS et l'organisme mandataire désigné, ainsi que les MRC dans chacune des régions du Québec
 4. Octroi d'un premier versement pour soutenir la réalisation du plan de travail
 5. Dépôt du plan de travail au MTESS et octroi d'un deuxième versement
 6. Mise en œuvre du plan

DOCUMENTATION OFFICIELLE

[Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023](#)

[Guide de mise en œuvre des Alliances pour la solidarité](#)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)

MESURE

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 : les régions aux commandes [Stratégie OVT]

- Cette stratégie mise sur les priorités définies par les régions via les comités directeurs, composés d'élus municipaux.
- Elle vise à soutenir le développement des entreprises et de l'entrepreneuriat, la mise en valeur des ressources naturelles, le transport et la qualité des milieux de vie dans les régions du Québec.
- La Stratégie reconnaît le monde municipal comme gouvernement de proximité (premiers maîtres d'œuvre).

FONDS

Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

- 280 M\$ (2018-2022)
- Ensemble des régions du Québec visées, à l'exception des régions de la Capitale-Nationale et de Montréal, pour lesquelles d'autres fonds sont prévus.
- Financement de projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions.
- Gestion : comités régionaux de sélection
- Critères d'admission des projets : tout projet ayant un rayonnement régional, contributif à l'attractivité des milieux de vie ou au développement d'entreprises
- Organismes admissibles : organismes municipaux, OBNL, entreprises privées, coop, entreprises d'économie sociale, réseau de l'éducation, personnes morales souhaitant démarrer une entreprise privée ou d'économie sociale, communautés autochtones et artistes professionnels
- Période de soutien d'un projet : maximum 3 ans

DOCUMENTATION OFFICIELLE

[Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 : les régions aux commandes](#)

[Fonds d'appui au rayonnement des régions \(FARR\)](#)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)

MESURE

Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019

- Entente entre le Gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec.
- Elle présente les engagements financiers gouvernementaux auprès des municipalités, la révision du cadre des relations de travail, le contrôle des coûts, les outils économiques et fiscaux et quelques autres dispositions.

FONDS

Fonds de développement des territoires (FDT)

- 420 M\$ (2016-2019)
- Gestion : MRC
- Soutien de la nouvelle compétence des MRC en développement local et régional
- Organismes admissibles : organismes municipaux, conseils de bande, OBNL, coop, entreprises privées et d'économie sociale, toutes personnes souhaitant démarrer une entreprise
- Types de projets soutenus :
 - Planification de l'aménagement et du développement de son territoire
 - Soutien en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services
 - Promotion de l'entrepreneuriat, soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise
 - Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie
 - Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement
 - Soutien au développement rural

DOCUMENTATION OFFICIELLE

[Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019](#)

[Fonds de développement des territoires \(FDT\)](#)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)

MESURES

Entente-cadre « Réflexe Montréal » sur les engagements du Gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.
Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs.

FONDS

Fonds de développement économique de Montréal

- 175 M\$ (2012-2013 à 2017-2018)
- Gestion : Ville de Montréal
- Soutien du développement économique, social et culturel de la métropole

Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale

- 97 M\$ (2018-2023)
- Gestion : Secrétariat à la Capitale-Nationale
- Soutien du développement de projets régionaux (agglomération de Québec et municipalités régionales de comté (MRC) de la région)

DOCUMENTATION OFFICIELLE

[Entente-cadre « Réflexe Montréal » sur les engagements du Gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole](#)

[Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs](#)

[Fonds de développement économique de Montréal](#)

[Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale](#)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS)

MESURES

Programme national de santé publique 2015-2025 (PNSP)

- Chaque région adopte un plan de santé publique régional mettant l'accent sur certains principes et leviers de santé publique : la responsabilité populationnelle, les déterminants sociaux de la santé, la participation citoyenne, la concertation, l'intersectorialité, etc.
- Une stratégie de mise en œuvre découle du programme, dont l'une des orientations concerne la mobilisation des acteurs disposant de leviers pour améliorer la santé de la population et réduire les inégalités sociales de santé (orientation 2). L'un des objectifs spécifiques liés à cette orientation est de « renforcer et soutenir l'action intersectorielle favorable à la santé ». Les actions qui en découlent visent à « collaborer aux travaux menés dans d'autres secteurs d'activité afin de favoriser une meilleure prise en compte de la santé dans les décisions et les actions des partenaires, aux différents paliers de gouvernements ».

FONDS

- Gestion : Centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS) / Centres intégrés universitaires de santé et services sociaux (CIUSSS)
- Financement : répartition par CISSS et CIUSSS

DOCUMENTATION OFFICIELLE

[Programme national de santé publique 2015-2025](#)

[Stratégie de mise en œuvre du programme national de santé publique 2015-2015](#)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS)

MESURES

Politique gouvernementale de prévention en santé (2016-2025)

- Elle vise à agir sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et de réduire les inégalités sociales de santé.
- Elle comprend l'orientation 2 (l'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires) dont l'un des objectifs est de « favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés ».
- En découle un Plan d'action interministériel (2017-2021), dont l'une des mesures est de « favoriser les actions du milieu visant à maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés ». Cette mesure comprend l'action suivante : « assurer la coordination nationale des tables intersectorielles régionales sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) afin de soutenir la mise en place, dans tous les territoires, d'initiatives contribuant au développement de communautés et de territoires sains et sécuritaires ».

FONDS

- Financement de la mesure « Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés », prévue au Plan d'action : 4 M\$ (2017-2021), dont une partie est destinée aux TIR-SHV
- Plan d'action régional soutenant des initiatives locales et régionales pour chaque TIR-SHV.

DOCUMENTATION OFFICIELLE

[Politique gouvernementale de prévention en santé](#)

[Plan d'action interministériel](#)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES)

MESURES

Politique de la réussite éducative : le plaisir d'apprendre, la chance de réussir (2017 – 2030)

- Elle couvre toutes les étapes du parcours éducatif, de la petite enfance à l'âge adulte, et tous les aspects de l'environnement des enfants et des élèves, des jeunes et des adultes.
- Elle vise, entre autres, à soutenir les organismes d'action communautaire sur le terrain de l'éducation ainsi que les Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec (IRC), en favorisant leur complémentarité avec le réseau scolaire et celui de la petite enfance.
- Les IRC sont financées par l'axe 3 de la Politique : « Des acteurs et des partenaires mobilisés pour la réussite ».
- Les IRC ont comme rôle de mobiliser les acteurs régionaux et de développer les partenariats locaux dans la promotion des conditions de réussite éducative. Chaque mission et structure d'activités des différentes IRC est unique.

FONDS

- Aide financière accordée aux IRC : 13,4 M\$ (2017-2018)

DOCUMENTATION OFFICIELLE

[Politique de la réussite éducative : le plaisir d'apprendre, la chance de réussir](#)

[Réseau des Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec](#)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION (MESI)

MESURES

Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020

- Il « vise à fournir aux entreprises d'économie sociale les outils nécessaires, adaptés à leurs besoins, pour se développer et contribuer à l'essor économique du Québec et à notre enrichissement collectif ».
- Les pôles régionaux d'économie sociale sont financés par l'objectif 6 : « Contribuer au développement des entreprises d'économie sociale sur tout le territoire ».

FONDS

- Soutien financier destiné aux pôles régionaux d'économie sociale : 5,3 M\$ (2015-2020)

DOCUMENTATION OFFICIELLE

[Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020](#)

Philanthropie

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON (FLAC)

MESURES

Orientations : territoires / réseaux / ressources (2018-2020)

- La Fondation poursuit ses engagements envers Québec en Forme (jusqu'en 2019) et d'Avenir d'enfants (jusqu'en 2020)¹.
- De nouvelles orientations se mettront en place progressivement jusqu'en 2020.
- L'axe « territoire » soutient des regroupements de partenaires dans des territoires défavorisés ou à forte concentration de familles défavorisées.
- Différents territoires à travers le Québec sont soutenus, en fonction de leur profil populationnel et de leur diversité (dimensions liées à la prévention de la pauvreté par la réussite éducative).

FONDS

- Total : 65 M\$ par année (d'ici 2020) dédiés aux trois orientations (territoires, réseaux et ressources)
- Gestion : Dans le cadre de l'orientation « territoires », tous les territoires d'appartenance sont visés (MRC, région, ville, quartier, etc.)

DOCUMENTATION OFFICIELLE

[La contribution de la Fondation et ses retombées](#)

[Soutien aux territoires](#)

¹ À noter que ces Fonds sont issus d'ententes partenariales avec le Gouvernement du Québec.

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL – PROJET IMPACT COLLECTIF (PIC)

MESURES

Projet impact collectif (PIC)

- Accélérateur de changement visant à augmenter l'impact de la mobilisation et à obtenir des résultats mesurables et marquants sur la réduction de la pauvreté dans les quartiers montréalais.
- Un soutien est offert à 17 quartiers de l'Île de Montréal.

FONDS

- 23 M\$ provenant de 9 grandes fondations (2016 à 2021)
- Acteurs ciblés : Tables de quartier montréalaises

DOCUMENTATION OFFICIELLE

[Site Internet du Projet impact collectif](#)

L'Opération veille et soutien stratégiques (OVSS) a été créée en 2015 dans la foulée des transformations qui ont animé l'univers du développement collectif québécois.

Elle réunit des partenaires et des collaborateurs qui mettent en commun leurs forces et leurs expertises pour dégager une vue d'ensemble des transformations en cours, mieux les comprendre, les mettre en perspective et ainsi soutenir les acteurs du développement collectif.

Pour en savoir plus : www.operationvss.ca

Production : Opération veille et soutien stratégiques

Recherche et rédaction : Amélie Billette

Collaboration à la rédaction : Sophie Michaud

Révision : Marie-Claude Labrie

Avec la collaboration des membres du comité de direction de l'Opération veille et soutien stratégiques, de Communagir, du Réseau québécois de développement social, de la Table nationale des Corporations de développement communautaire et du Consortium en développement social de la Mauricie.

